

COMPTE-RENDU DETAILLE
COMMISSION LOCALE DE L'EAU – SAGE MARNE CONFLUENCE
4 FEVRIER 2014

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- Sur le **site internet du SAGE Marne Confluence** : www.sage-marne-confluence.fr, rubrique « Notre documentation »

MEMBRES PRÉSENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
BRY-SUR-MARNE	M. PINEL	ASSO MARNE VIVE	MME BIREBENT	AESN	M. MERLET
CA CLICHY MONTFERMEIL	M. GUNESLIK	CCIP	M. BOUCHAUD	DRIEA IDF	M. RICHARD
CA EST ENSEMBLE	M. LAGRANGE	CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY DROUET	DRIEE IDF-MIISE PPC	MME TCHANAKIAN
CC CHARENTON/ST MAURICE	M. GUETROT	CD TOURISME 94	M. ROBLOT	MISE 77	M. GIUSEFFI
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	M. LECUYER	CULTURE GUINGUETTE	MME DE KLERCK	ONEMA	MME ANTOINE
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD	EAU DE PARIS	MME PROKOP	PREFECTURE 94	M. MOSIMANN
COURTRY	M. HOUARD	FPPMA 75-92-93-94	M. HUETTE	PREFECTURE 93	M. VERON
FONTENAY-SOUS-BOIS	M. BENEDICT	FPPMA 77	M. TROCHON		
MAISONS-ALFORT	M. BERGOT	NATURE ET SOCIETE	M. LAURENT		
NEUILLY-SUR-MARNE	M. TREGOUET	PORTS DE PARIS	M. CHAFFAUD		
SEDIF	M. TEIL	ASSOCIATION RENARD	MME FERET		
SIAM	M. CHAPRON	UFC QUE CHOISIR	M. BASTIEN		
SYNDICAT MARNE VIVE	M. LEROY	VEOLIA EAU	M. DE BEAUREGARD		
VAIRES-SUR-MARNE	MME MERLET PERCEVAL				
VILLIERS-SUR-MARNE	MME MARTI				

ONT DONNÉ MANDAT

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
CA MARNE ET CHANTEREINE	JOINVILLE-LE-PONT	CD AVIRON 94	EPAMARNE
CA VALLEE DE LA MARNE	ROISSY-EN-BRIE		
CONSEIL GENERAL 94	SAINT-MAUR-DES-FOSSES		
CRETEIL	SMAM		
ENTENTE MARNE	SIAEP LAGNY		
GOURNAY-SUR-MARNE			

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
BROU-SUR-CHANTEREINE	EPTB SEINE GRANDS LACS	ACTEP	ARS IDF
CA HAUT VAL DE MARNE	NOISY LE GRAND	ADHF	DRIEE IDF
CA PLAINE CENTRALE	NEUILLY PLAISANCE	AU FIL DE L'EAU	PREFECTURE 77
CA VAL MAUBUEE	SIAAP	ASSO DES BORDS DE MARNE	PREFECTURE DE REGION
CHAMPS-SUR-MARNE	SMAEP OUEST BIRARD	CAUE 94	PREFECTURE POLICE
CHARENTON-LE-PONT	TORCY	CHAMBRE METIERS 77	
CHELLES	VILLE DE PARIS	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE	
CONSEIL GENERAL 77		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	
CONSEIL REGIONAL IDF			

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
CA EST ENSEMBLE	M. DALIBART	AESN	MME PROUVE
CA MARNE ET CHANTEREINE	M. ADROIT	DRIEA IDF/UTEA 94	MME BLONDIAUX
CA VALLEE MARNE	MME SAMIER TROALEN	SOUS PREFECTURE 93	MME REGLAIT
CA VAL MAUBUEE	M. LECOMTE	SOUS PREFECTURE 94	MME DESSAGNES
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	MME CALLE	NATURE ET SOCIETE	M. COQUELIN
CONSEIL GENERAL 93	M. CHAUMEAU	UFC QUE CHOISIR	M. LE MORELLEC
EPTB SEINE GRANDS LACS	M. GOJJARD	GROUPEMENT BUREAU	M. LEGUY - M. NARCY- MME CHEVILLOTTE
NEUILLY-SUR-MARNE	MME GRAVIER LETIENNE - M. GRENAILLE	D'ETUDES	
NEUILLY PLAISANCE	MME LEPINE	SYNDICAT MARNE VIVE	MME BEYELER – M. DEBARRE
VILLE DE PARIS	MME DURAND		

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 22 janvier 2014.

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h10 par le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence, **M. LEROY** (Syndicat Marne Vive – Président).

Il remercie les participants d'être présents et salue la présence de M. MOSIMANN, nouveau Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne, qui a pris ses fonctions en janvier 2014. Il rappelle que M. MOSIMANN est chargé de la coordination interdépartementale de la procédure d'élaboration de ce SAGE au nom du Préfet de Région, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie.



POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 4 FEVRIER 2014

M. LEROY (Président) présente l'ordre du jour de la présente réunion et propose de l'approuver.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour de la CLE du 4 février 2014 est approuvé.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 6 NOVEMBRE 2013

M. LEROY (Président) demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès verbal de la réunion de la CLE du 6 novembre 2013, qui a notamment vu l'approbation des scénarios contrastés du SAGE ainsi que l'adoption du programme d'actions et du budget prévisionnel 2014.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès verbal de la CLE du 6 novembre 2013 est adopté.

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°3 : DEBAT – DONNE ACTE DE L'ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARIOS PAR LES COMMISSIONS THEMATIQUES ET DE LA PRESENTATION DE L'ANALYSE ECONOMIQUE DES SCENARIOS DU SAGE

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté en séance. Merci de vous y référer.

M. DEBARRE (animateur) rappelle que la réunion de la CLE s'inscrit dans le processus de choix de la stratégie du SAGE, qui doit intervenir fin 2014. Elle fait suite à la réunion du 6 novembre 2013 qui a vu la validation des 3 scénarios contrastés du SAGE. S'en est suivi un temps d'appropriation et de mise en débat des scénarios au travers :

- Des commissions thématiques : réunies sur ½ journée en novembre-décembre 2013. L'objectif était d'analyser les scénarios par le filtre des enjeux qui intéressent chaque commission (cf diagnostic du SAGE) en discutant des atouts, des limites/risques et des conditions de réussite propres à chaque scénario.
- D'une réunion d'information et d'échange à l'attention des élus du territoire : en préfecture de Créteil le 17 décembre 2013.

Cette analyse comparative des scénarios a vocation à éclairer le choix de la stratégie par la CLE. Elle a permis de tirer des enseignements généraux sur l'appropriation et l'appréciation des scénarios, ainsi que des compléments d'analyse relatifs à chacun des 3 scénarios.

Parallèlement à ces réunions, l'analyse économique des scénarios s'est poursuivie.

La présente réunion de la CLE est donc l'occasion de présenter ces travaux et de les mettre en débat.

Présentation de l'analyse comparative des scénarios par les commissions thématiques

La présentation (cf diaporama) a appelé les questions suivantes :

M. MOSIMANN (Sous-Préfet de Nogent) demande s'il existe des démarches similaires à l'amont du SAGE Marne Confluence ?

M. DEBARRE (animateur) répond que le SAGE Marne Confluence est le seul qui existe sur un grand axe comme la Marne dans le bassin amont de la Seine. Il n'y a donc pas d'autre SAGE en amont immédiat du SAGE Marne Confluence, seul le SAGE des 2 Morins existant mais sur un affluent de la Marne. Il précise néanmoins que le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015 couvre l'ensemble du bassin Seine-Normandie et s'applique donc sur ce territoire. De plus, des contrats de bassin comme celui de la Beuvronne, outils opérationnels de gestion de l'eau, sont mis en œuvre plus en amont sur le bassin de la Marne.

Une interrogation est soulevée quant à l'efficacité écologique du scénario 3.

M. LECUYER (Champigny-sur-Marne) indique ne pas être d'accord avec l'idée qu'il y aurait un frein écologique dans l'application du scénario 3. L'exigence du retour de la baignade dans ce scénario induit justement une certaine exigence écologique.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) précise que la préoccupation vis-à-vis des milieux dans le scénario 3 vient du fait que l'écologie n'est pas l'entrée de ce scénario et donc qu'elle risque d'être négligée. Et la question se pose de savoir si la baignade pourra vraiment entraîner les autres thèmes avec elle ? Ce n'est pas là une critique de principe de ce scénario mais une alerte.

M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE) poursuit, affirmant qu'afficher la bonne intégration de l'acte d'aménagement est plus facile à dire qu'à faire. Il y a donc une vigilance à avoir par projet, par opération, par document de planification territoriale.

Présentation de l'analyse économique des scénarios

La présentation (cf diaporama) a appelé les questions suivantes :

M. TEIL (SEDIF) s'interroge sur le financement des scénarios (mise en place éventuelle d'une nouvelle taxe ?) et les répercussions que cela pourrait avoir pour les collectivités et les particuliers. Il prend pour exemple la facture d'eau potable dont une part importante concerne les taxes, qui reviennent aux collectivités mais aussi à l'Etat (Agence de l'eau, VNF). Qui va payer pour mettre en œuvre le SAGE ?

M. MERLET (AESN) indique que les variations du prix de l'eau sont principalement dues à la taxe d'assainissement communale ou intercommunale, les autres taxes étant identiques (AESN, VNF, SIAAP...) Ces variations dépendent du niveau d'effort de la collectivité en matière d'assainissement sachant qu'une taxe faible ne veut pas dire que rien n'est fait, de même qu'une taxe élevée ne signifie pas que la collectivité est performante (il y a un historique et des spécificités locales à prendre en compte). Par ailleurs, il précise que la taxe d'assainissement correspond à une redevance pour service rendu, qui est différente de la TVA ou de la taxe prélevée par l'AESN (impôts de toute nature).

A la question de savoir qui paye, il répond « probablement comme aujourd'hui », à savoir l'utilisateur de l'eau et le contribuable. Reste cependant à définir quelle est la limite du supportable.

Enfin, l'analyse économique pointe la responsabilité des « aménageurs » (scénario 3) dans la gestion de l'eau par temps de pluie. Cette part devrait être supportée uniquement par les nouveaux arrivant sur le territoire et serait « noyée » dans le coût de l'immobilier. Il cite l'aménagement des anciennes usines Renault à Boulogne où l'ensemble des coûts de gestion des eaux pluviales ont été intégrés au coût du foncier.

M. CHAPRON (SIAM) prévient néanmoins que, dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC, les élus mettent le curseur plus ou moins haut en matière de qualité de l'aménagement, le coût de l'opération étant de fait impacté. Mais les collectivités doivent souvent abonder le financement et créer à leur charge les équipements liés à l'arrivée de nouveaux habitants. Aussi, dans la responsabilité dite des « Aménageurs », une partie non négligeable risque de se reporter au final sur les collectivités.

M. LAGRANGE (CA Est ensemble) précise que dans le prix de l'eau, environ 1/3 relève de la production/distribution et 2/3 des redevances et taxes. Le coût de production correspond au coût pour épurer l'eau, souvent polluée. Il y a un travail à faire dans ce domaine, pour cibler notamment ceux qui « salissent » l'eau (routes/autoroutes, agriculteurs...) Si on ne veut pas faire payer l'eau à l'utilisateur, alors il faut demander aux pollueurs de le faire. Si ce n'est pas fait au niveau national, cela pourrait être fait au niveau métropolitain. Il faut ouvrir la porte vers une nouvelle segmentation des prix de sorte que, in fine, le consommateur n'ait pas de surcoût à payer.

M. LAURENT (Nature et Société) insiste sur l'importance de ne pas se focaliser uniquement sur les coûts, en omettant les avantages et les coûts évités liés aux investissements qui seront réalisés. C'est pourtant des questions majeures qui sont associées, puisque cela permet de poursuivre des objectifs en matière écologique mais aussi de santé, de risques, etc. Le SAGE a vocation à agir sur les causes des problèmes de gestion de l'eau et pas sur les conséquences des dérèglements. Ce serait une gestion à court terme, une absence de politique que de craindre une augmentation des coûts. Il faut réfléchir d'abord à l'intérêt général.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) ajoute que chaque euro investi peut faire économiser le coût (sans doute bien plus élevé) des conséquences d'une non gestion, comme cela pourrait être le cas en cas d'inondation. Il indique également qu'un élément non quantifié dans cette analyse mais à bien prendre en compte est la qualité de vie et le bonheur des citoyens.

MME MERLET-PERCEVAL (Vaires-sur-Marne) est d'accord sur l'alerte vis-à-vis du risque d'inondation car c'est un sujet prégnant pour le territoire. Où doit-on mettre le curseur ? Quel serait le coût d'une inondation de grande ampleur ? Dans le cas du scénario 3, est-ce que ce seraient les « aménageurs » qui investiraient, sachant que ça ne sera pas sans impact sur le coût du foncier et du logement ?

M. GOUJARD (EPTB Seine Grands Lacs) informe que l'EPTB Seine Grands Lacs est pleinement actif sur la gestion du risque inondation. Une étude a été réalisée par l'OCDE en 2013 qui donne des ordres de grandeur qui interpellent pour une inondation majeure : entre 3 et 30 milliards d'euros de dommages, 800 000 habitants en zone inondable directement impactés et 400 000 emplois perdus. L'EPTB a été missionné par le Préfet de Région pour organiser la concertation sur l'agglomération parisienne pour définir une stratégie locale de gestion du risque d'inondation. L'EPTB s'est alors rapproché du SAGE Marne Confluence, bien présent sur l'axe Marne, pour organiser dans les prochains mois une réunion avec les acteurs locaux afin de définir les objectifs de gestions du risque d'inondation.

M. LAURENT (Nature et Société) estime qu'il n'y aurait pas forcément de prélèvements supplémentaires à réaliser si l'Agence de l'eau fléchait ses aides sur le territoire du SAGE.

M. MERLET (AESN) tempère ces propos, indiquant que les aides de l'Agence de l'eau (taux, assiettes, volumes) sont strictement les mêmes qu'il y ait un SAGE ou non. C'est l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau qui permet de prioriser les actions aidées par l'AESN.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) explique qu'avec le SAGE, l'idée n'est pas tant de modifier les taux d'aides mais de mobiliser les maîtres d'ouvrages. Les actions qui peuvent être aidées et les taux (pour certains très intéressants) sont aujourd'hui connus. En revanche, le facteur limitant vient de la mobilisation des maîtres d'ouvrages. Il rappelle que le scénario « sans SAGE » montre un risque de désengagement tendanciel des collectivités, ce qui représente une véritable épée de Damoclès. Si le territoire est mobilisé, alors il pourra drainer davantage d'aides.

M. LAURENT (Nature et Société) note que les actions « milieux » occupent une part importante des scénarios (notamment des « actions spécifiques » des scénarios). Compte tenu des aides avantageuses qui peuvent être perçues sur ce type d'actions (jusqu'à 80% d'aides par l'Agence de l'eau), cela atténue d'autant les écarts entre les scénarios.

M. CHAPRON (SIAM) partage cette intervention sur la démarche intellectuelle. Néanmoins, il faut aussi prendre en compte la baisse voire la suppression par ailleurs de certaines aides (ex : prime pour bonne épuration). Il faut donc réfléchir sur tous les thèmes pour appréhender l'impact budgétaire global que cela représente. Si on veut arriver à se projeter à partir d'objectifs valorisants, alors il faut avoir un regard précis sur les coûts et leurs répercussions à la charge des usagers.

M. TEIL (SEDIF) affirme que, maintenant que le Grand Paris a été voté, avec une logique de mutualisation, il va falloir niveler tout ça. Il estime par ailleurs que l'Etat devrait intervenir sur l'amont du territoire pour mettre la pression sur les sources de pollution qui entrent dans notre territoire.

Sur la prise en compte des sources de pollutions amont, **M. DEBARRE** (animateur) explique que le SAGE n'a pas de prise directe avec les territoires et acteurs concernés. En revanche, il peut faire pression auprès de l'Agence de l'eau, de la Police de l'eau ou encore de l'EPTB Seine Grands Lacs pour que des actions soient engagées. Cette préoccupation a bien été entendue et il pourra être envisagé, au moment de la rédaction des documents du SAGE, de prendre certaines dispositions dans ce sens. Il rappelle également l'existence du SDAGE Seine-Normandie, auquel sont tenus les acteurs qui se trouvent à l'amont du SAGE Marne Confluence.

Mme PROKOP (Eau de Paris) manifeste l'attachement d'Eau de Paris, en tant que producteur d'eau potable, au maintien d'une qualité de la ressource en eau satisfaisante. C'est particulièrement le cas sur la Marne où se trouvent plusieurs usines d'eau potable, d'où un intérêt fort porté au SAGE Marne Confluence. Elle salue les efforts faits jusque-là pour améliorer cette prise de conscience. En conséquence, le scénario 3, qui vise une qualité d'eau propre à la baignade, répond aux attentes en matière de qualité d'eau. Ces efforts permettront de bénéficier d'une ressource en eau de meilleure qualité ce qui nécessitera des techniques de traitement moins coûteuses que si on laissait la situation se dégrader.

M. GUETROT (CC Charenton-Saint-Maurice) fait part de son optimisme au regard des échanges lors de cette CLE. En effet, lors de la précédente CLE (6 novembre 2013), le scénario 1 lui semblait inéluctable. Or, ce n'est plus le cas aujourd'hui et c'est positif.

M. LEROY (Président) lit ensuite le courrier que lui a adressé **M. BARBARIN** (Comité départemental d'Avron 94) qui n'a pas pu être présent à la réunion. Dans son courrier, il fait part d'un premier avis sur les trois scénarios envisagés :

« Le premier scénario affiche selon moi une posture attentiste, laissant le sentiment que l'on se contente d'afficher la règle au travers du SAGE, avec une intervention de la CLE en cas de conflit ou de besoin d'arbitrage. Cette option a cependant l'avantage de laisser aux collectivités une grande liberté dans leurs projets d'aménagement ou de développement économique. Mais j'ai le sentiment que nous passerions à côté de quelque chose, au regard de la volonté exprimée par beaucoup d'entre nous sur le caractère particulier du territoire du SAGE, du « small is beautiful » partagée par beaucoup des membres de la CLE. D'autre part, la place des usages dans le débat m'apparaît peu prononcée.

L'option 2 qui se veut plus interventionniste, donne selon moi plus d'implication aux usages.

Enfin, le troisième scénario est de loin le plus ambitieux. Pourra-t-il néanmoins se poursuivre dans le temps, c'est la question que certains usages se posent, car avec les différents projets de fusion de départements et de collectivités, cette option présente le risque de voir réduire à terme l'influence de la CLE. »

Processus de choix de la stratégie (calendrier, modalités)

M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE) présente le calendrier envisagé par le Bureau de la CLE pour aboutir au choix de la stratégie du SAGE. Ce calendrier tient compte de la « respiration électorale » qui s'annonce et de l'importance de laisser le temps à chacun de forger son opinion. Les débats montrent qu'il est urgent d'agir mais il ne faut pas se précipiter pour se donner le temps de faire le bon choix. Les prochains mois

vont être mis à profit dans ce sens. Un groupe pourrait être constitué (comprenant l'animateur, éventuellement le bureau d'études et quelques représentants de la CLE volontaires) pour être auditionné dans les différentes instances territoriales afin de présenter les scénarios et les choix qui sont en jeu. L'information aux citoyens pourrait également être développée.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) indique que lors d'une intervention auprès de l'association de sauvegarde du Bras du Chapitre (association de riverains), les habitants se sont montrés intéressés par les travaux du SAGE. Ce pourrait être un public à sensibiliser, de même que les comités de quartier pourraient être des lieux d'échange.

MME MERLET-PERCEVAL (Vaires-sur-Marne) s'est inscrite dans cette démarche d'échange en sollicitant une intervention du SAGE en conseil municipal. Elle estime que ce type d'intervention est plus efficace qu'une grande réunion plénière pour sensibiliser les élus aux enjeux de l'eau. Les élus locaux doivent souvent gérer plusieurs priorités et ils seront plus à l'écoute si on vient à eux.

M. LEROY (Président) explique avoir essayé de sensibiliser les élus avec une approche règlementaire mais la réunion d'information aux élus organisée en préfecture n'a pas eu le succès attendu. Est-ce dû à la période peu favorable, à une certaine « confiance » ou bien à un manque d'intérêt ? Des outils d'information ont été déployés, avec les moyens disponibles : de nombreux courriers ont été envoyés, un site internet a été créé, des plaquettes d'informations ont été produites. Il faudra réfléchir en 2014 à de nouveaux moyens de toucher les élus et la population.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

ARTICLE 1	Donne acte de la présentation de l'analyse économique des scénarios et de la tenue d'un débat à leur sujet.
ARTICLE 2	Décide de modifier le calendrier prévisionnel d'approbation de la stratégie du SAGE afin que le choix soit opéré par la nouvelle CLE, qui sera arrêtée suite aux élections municipales. Le choix de la stratégie doit intervenir avant fin 2014.

POINT N°4 : VOTE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CELLULE D'ANIMATION 2013 DU SAGE

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté en séance. Merci de vous y référer.

M. LEROY (Président) souligne la diversité des missions assurées par l'animateur et l'investissement que cela demande.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

ARTICLE UNIQUE	Approuve le rapport de la cellule d'animation du SAGE pour l'année 2013.
-----------------------	---

Avant de conclure la séance, **M. LEROY (Président)** cède la parole à M. Mosimann afin qu'il puisse donner son ressenti de la réunion.

M. MOSIMANN (Sous-Préfet de Nogent) souhaite tout d'abord féliciter le travail réalisé et se dit impressionné par l'investissement dans cette CLE, sous l'égide de son Président, M. Leroy, avec l'équipe d'animation et avec la participation des membres de la CLE. Le sujet traité est un beau sujet, porteur, qui prête à un vrai débat de société.

S'il souligne la qualité du travail, il entend que celui-ci puisse se concrétiser. Cela passera par un portage politique fort, par des élus convaincus, peut-être même au-delà du périmètre du SAGE. Il assure la CLE de son appui pour réfléchir ensemble à comment avoir ce portage fort dans le contexte d'évolution territoriale que l'on connaît. Il souligne qu'il ne faudra pas seulement un portage par les élus. L'information et la communication auprès de la population seront aussi déterminants. Plus qu'une simple information, il faut tendre vers un véritable échange avec le citoyen, pour connaître son opinion des orientations prises. C'est ici un challenge qu'il faudra essayer de relever.

M. MOSIMANN ajoute qu'il faudra bien entendu tenir compte des changements qui vont s'opérer autour de nous : les communes et EPCI d'abord, les départements l'an prochain, la Métropole en 2016.

Il confirme qu'il a bien entendu les interventions de membres de la CLE appelant à une plus grande prise en compte de ce qui se passe en amont (pollutions...). Il reviendra, à minima, à M. Leroy et aux acteurs de la CLE de s'informer sur la situation et les actions engagées.

Pour finir, M. MOSIMANN prévient qu'il ne faudra pas, au cours des prochains mois, se reposer sur nos lauriers si on veut être dynamique et porteur d'un avenir pour le territoire. L'Etat sera là pour aider la CLE dans ces ultimes étapes, pour mobiliser les services de l'Etat et convaincre les élus.

M. LEROY (Président) remercie M. Mosimann pour ses mots d'encouragement et son implication personnelle, la CLE ayant besoin de la présence et d'une parole forte de l'Etat. Il remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 11h40.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY

INFORMATIONS

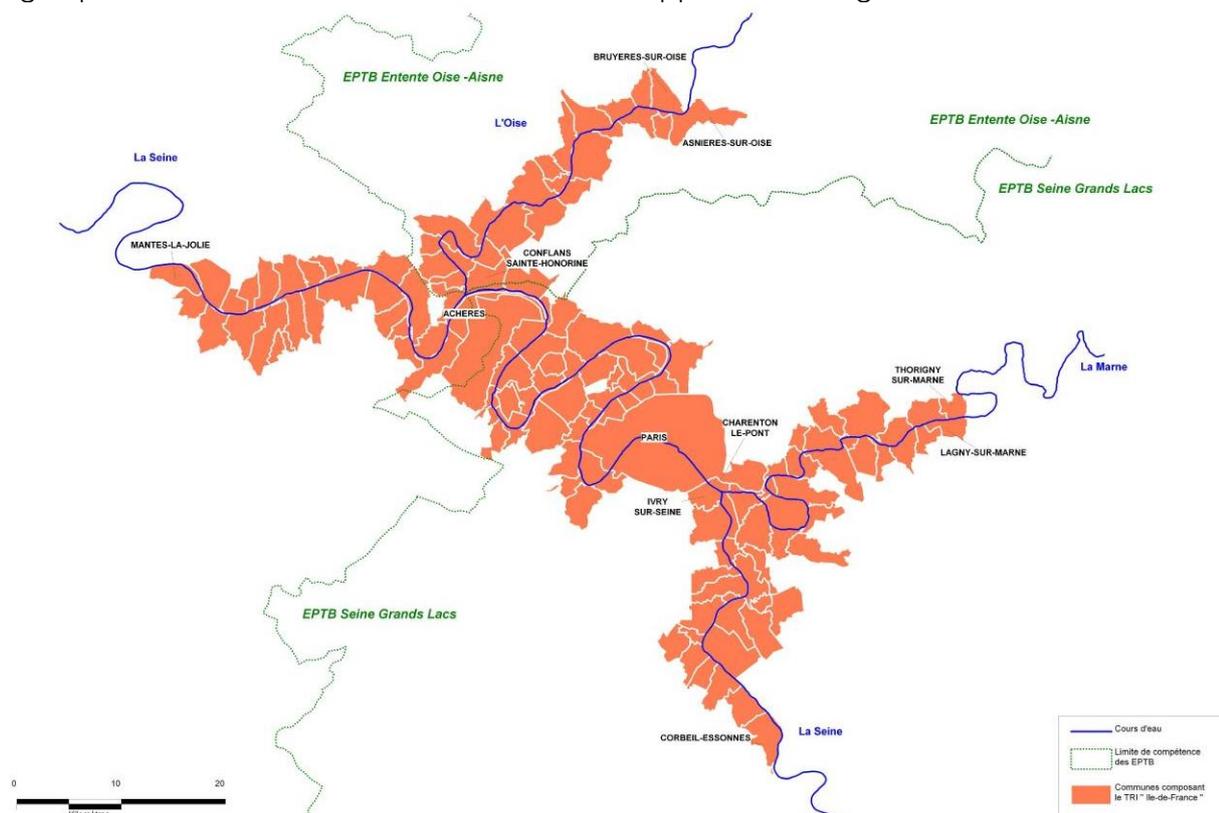
Stratégies locales de gestion du risque d'inondations

La déclinaison de la directive européenne du 23 octobre 2007 sur le risque d'inondation, se poursuit et aboutira fin 2015. D'ici là, des temps de concertation locale seront organisés, à l'initiative de l'Etat (DRIEE, Secrétariat Général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris) et de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Etapes déjà terminées :

L'**Evaluation Préliminaire des Risques Inondation** (EPRI), menée en 2010/2011 et adoptée le 20 décembre 2011, puis l'identification des « **Territoires à Risques Importants** » d'inondation (TRI) en 2012 avec une liste arrêtée le 27 novembre 2012.

Le territoire du SAGE Marne Confluence est concerné par le TRI « **Métropole Francilienne** », qui regroupe 141 communes d'Ile-de-France dont 25 appartiennent également au SAGE.



Une Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation (SNGRI) a été établie en 2013, qui poursuit **3 objectifs majeurs** :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale

Depuis novembre 2012, les TRI font l'objet, par les services de l'État, **d'une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondations**. Elles ont été élaborées en s'appuyant sur **3 scénarios de crues** :

- forte probabilité (crue de période de retour fréquente 10 – 30 ans)
- probabilité moyenne (crue moyenne de période de retour 100-300 ans)
- faible probabilité (crue extrême de période de retour supérieure à 1000 ans)

Ces cartes ont fait l'objet d'une consultation jusqu'au 12 novembre 2013 et seront **finalisées début 2014**.

Étapes à venir :

2 travaux vont être menés de façon concomitante à savoir :

- L'établissement du **Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)** à l'échelle du bassin Seine-Normandie
- La mise en place de **Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondations (SLGRI)** à l'échelle de chacun des TRI

Le PGRI (2015-2021)

Il fixe des objectifs de gestion du risque inondation pour le bassin Seine-Normandie et les dispositions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Il fixe également des objectifs particuliers pour chaque TRI. Il est révisé tous les 6 ans.

Il sera opposable aux documents d'urbanismes et aux autorisations dans le domaine de l'eau et les PPRI devront être compatibles ou rendus compatibles.

Il est élaboré en lien étroit avec la révision du SDAGE (2016-2021).

La consultation de ce document débutera en décembre 2014 et devra être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin avant le 22 décembre 2015.

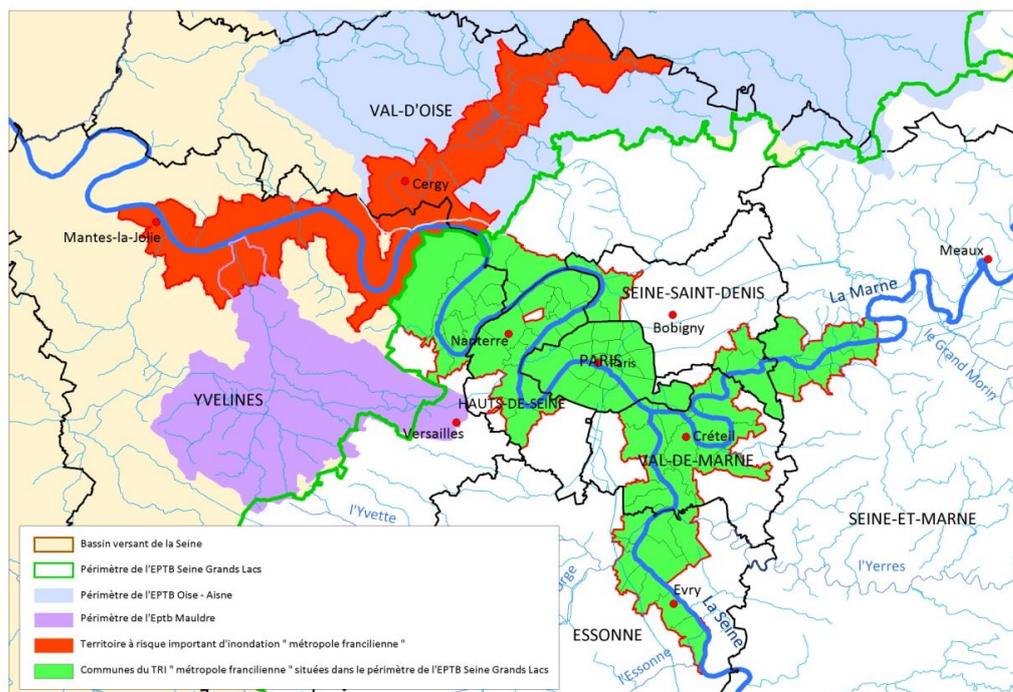
La SLGRI

Une stratégie est élaborée par TRI. Elle comporte un **diagnostic du territoire** et couvre un périmètre adapté au bassin de gestion des risques (périmètre pouvant être plus large que les seules communes TRI).

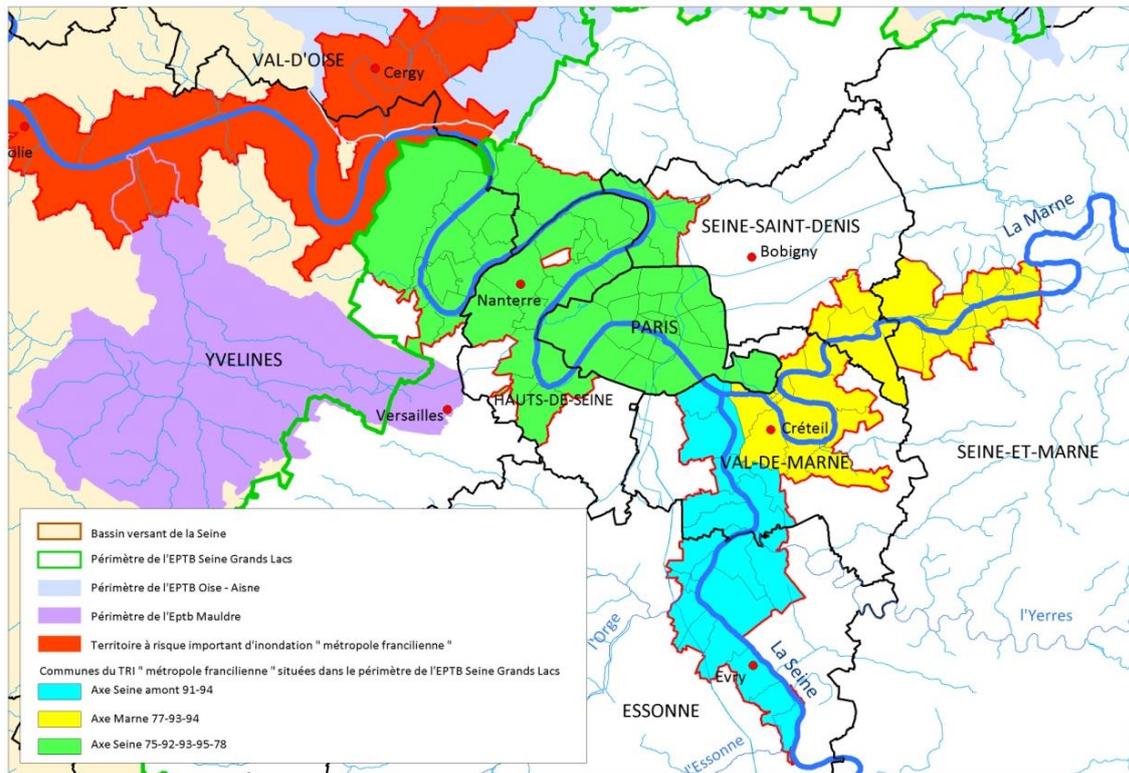
Co-élaborée par les collectivités qui sont les porteurs et l'État, elle doit définir les objectifs locaux à atteindre et les principales dispositions à déployer pour y arriver. Le périmètre doit donc être parfaitement défini et les parties prenantes bien identifiées.

Elle se traduira par des programmes d'actions opérationnels, le PAPI étant l'outil le plus adapté. Le TRI " Métropole Francilienne", particulièrement complexe, disposera d'une organisation spécifique pour mener à bien sa SLGRI :

- Un **comité stratégique** co-présidé par le Préfet de Région et le Préfet de Police, avec deux services de l'état coordonnateur : la DRIEE et le SGZDS
- Des **comités territoriaux** dont celui dit de **Seine-amont** (en vert sur la carte ci-dessous) qui concerne directement les communes du SAGE. **L'EPTB Seine Grands Lacs en assurera l'animation.**



Des **comités locaux** seront réunis au cours du premier semestre 2014, sur chacun des grands axes de ce bassin Seine-amont, dont un sur la Marne (en jaune sur la carte ci-dessous).



- Un comité scientifique
- Un comité économique
- Des groupes de travail thématiques : ex : Aménagement du territoire, Rénovation urbaine, Vulnérabilité des réseaux, Gestion de crise, Vulnérabilité des entreprises, Sécurité des ouvrages hydrauliques...

Un parallèle peut facilement être fait entre politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et politique de gestion du risque d'inondation :

Echelle	Eau et Milieux aquatiques	Inondation
Européenne	Directive Cadre sur l'Eau	Directive Inondation
Bassin Seine-Normandie	SDAGE	Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)
Sous-bassin versant (outil de planification)	SAGE	Stratégie locale
Sous-bassin versant (programme d'actions opérationnel)	Contrat de bassin	PAPI

Dans un souci de cohérence entre le SAGE et la Stratégie locale qui sont en cours d'élaboration, la CLE et la cellule d'animation du SAGE continueront d'être associés à cette démarche. En effet, des passerelles existent et les outils déployés peuvent être complémentaires.

L'animateur du SAGE a notamment participé à la réunion du comité territorial Seine-amont, qui s'est tenue le 24 janvier 2014. Une réunion préparatoire avait eu lieu le 13 novembre dernier.

Etude d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE

- L'étude, pilotée par le SMV pour le SAGE, va démarrer en janvier 2014, la **société BIOTOPE** ayant été retenue pour ce marché. Un comité de pilotage spécifique va être mis en place pour le suivi de l'étude.
L'AESN et la Région Ile-de-France ont approuvé une **subvention globale de 80% du montant de l'étude.**
La réunion de lancement de l'étude aura lieu le 6 février 2014.

EPTB Seine Grands Lacs – Comité consultatif : 2 décembre 2013

- Synthèse des travaux des commissions thématiques réunies en octobre-novembre 2013. Le Syndicat Marne Vive, en tant que structure porteuse du SAGE, a assisté aux commissions :
 - ⇒ Inondation : 9 octobre 2013
 - ⇒ Gouvernance : 30 octobre 2013
 - ⇒ Environnement : 12 novembre 2013
- Une réunion de travail est prévue entre le SMV et l'EPTB courant janvier.

Grand paris - Contrat de Développement Territorial (CDT)

- **CDT « Entre Marne et Bois »** (Fontenay, Nogent, Le Perreux, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois) : Réunion de lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du CDT et de l'étude environnementale : **14 janvier 2014**.
 - ⇒ Les rapports du SAGE (état initial, diagnostic...) alimenteront l'étude environnementale, de même que les études qui vont être lancées prochainement par le SAGE (inventaire des zones humides notamment). Le cadre stratégique du CDT, dont la signature est prévue pour fin 2014, devra être en cohérence avec la stratégie du SAGE.
- Etude **« Intégration du grand cycle de l'eau dans l'aménagement, dans le contexte du Grand Paris »** - AESN :
 - ⇒ Participation de l'animateur du SAGE au comité consultatif de l'étude : 30 janvier 2014.

Commission Territoriale (COMITER) et Forum des rivières d'Ile-de-France : 12 décembre 2013

- A été évoqué lors de la réunion : Etat des lieux des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie, alimentation en eau potable en Ile-de-France et qualité de la ressource.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : 12 décembre 2013

- Le SRCE a été adopté fin 2013. Pour en faciliter l'appropriation par les acteurs locaux, une réunion de présentation a été organisée par la DRIEE et la Région Ile-de-France, porteurs de son élaboration. L'ensemble des cartes, des données SIG et des rapports produits sont désormais accessibles en téléchargement sur les sites internet de la DRIEE et de la Région.
N.B. : Les SAGE font partie des outils privilégiés pour relayer les dispositions du SRCE voire assurer une déclinaison territoriale de la trame bleue.

Intervention en commission syndicale « Aménagement-Développement durable-Environnement » de l'ACTEP : 10 décembre 2013

- Présentation des scénarios contrastés du SAGE aux membres de la commission.

Comité de suivi du Plan Bleu – CG 94 : 19 décembre 2013

- Bilan des actions menées en 2013 et perspectives de travail pour 2014. Plusieurs thématiques sont communes au SAGE et au Plan Bleu. Pour assurer une bonne complémentarité entre les études/outils mis en place, une réunion de calage entre le SMV et le CG94 est envisagée courant janvier 2014.

Consultations à venir

- Enquête publique relative au projet de **réaménagement de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne**, propriété de la Région Ile-de-France : 1^{er} trimestre 2014 ;

...